



Assurance d'accident pour les élèves

Dès le début des classes, les parents ont l'opportunité d'acheter de l'assurance-accident pour leurs enfants. L'achat de cette protection très abordable est fortement recommandé par les assureurs du Conseil compte tenu de la réalité que le Conseil n'offre pas de police d'assurance-accident pour les élèves. Par contre, la décision d'acheter l'assurance demeure la décision de tous et chacun.

La police d'assurance- accident enfant est un contrat entre les parents et la compagnie d'assurance qui offre plusieurs avantages similaires à une protection de groupe. Le niveau de protection offert varie selon l'option choisie.

Exemples de ce qui est couvert (selon l'option choisie) :

- Frais de dentiste suite à un accident
- Fractures et dislocations
- Frais d'urgence médicale hors-province
- Frais qui ne sont pas couverts par l'Assurance-santé de l'Ontario (OHIP) ou assurances privées
- Prestations de décès
- Démembrement ou perte de l'usage
- Incapacité totale permanente

Qui devrait se procurer cette assurance :

- Idéalement, tous les étudiants devraient être assurés
- Étudiants qui participent dans les sports scolaires ou sorties scolaires prolongées
- Toute famille n'ayant pas d'assurances médicales complémentaires

Coût :

- Selon l'option choisie

Points de contact:

Reliable Life Insurance Company
Box 557, 100 King Street West
Hamilton, Ontario L8N 3K9
1-800-463-5437
www.assurnosenfants.com/

ou

Industrielle Alliance Pacifique
C.P. 5430 Stn Terminal
Vancouver, Colombie-Britannique V6B 5H6
1-800-556-7411
<http://www.kidsplus.ca/fr>